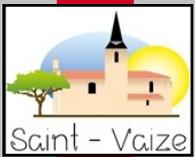


Bulletin d'information municipale

Novembre 2020



La nouvelle équipe municipale
Les budgets 2020
Effectifs 2020 du RPI

Travaux et patrimoine
Saint-Vaize fait son cinéma
La fibre arrive

St-Vaize

l'édito du

maire

Michel Roux

La crise sanitaire que nous traversons n'a pas épargné la vie municipale. L'équipe issue des élections du 15 mars 2020 n'a pu entrer en fonction qu'à partir du 22 mai suivant, date d'installation officielle du conseil municipal avec l'élection du maire et des adjoints. Situation inédite avec d'anciens élus toujours officiellement en place alors que les nouveaux élus étaient empêchés d'exercer leurs mandats...

Avant tout, je tiens à remercier chaleureusement Annie Couraud et Claude Rullier pour leurs engagements tout au long de ces nombreuses années et mandats successifs en œuvrant au service de la collectivité. Je remercie également Françoise Hardy et Marie-Magdeleine Bollée pour leur implication et leur contribution au sein du conseil. Tous ont apporté à ce conseil un véritable esprit d'équipe et une ambiance chaleureuse propice au débat et à l'expression des idées.

Les nouveaux élus, Matthieu Albalad, Christian Barbier, Catherine Derobinson, Isabelle Roux et Francine Ternaux se sont très rapidement investis, tant au sein du conseil municipal que dans les différentes commissions et instances de la communauté d'agglomération de Saintes.

Lors du premier confinement, en accord avec le personnel, nous avons fait le choix de la continuité de service public pour garantir à la population accueil et informations au moment où les relations sociales manquaient le plus. Je remercie les agents pour leur sens du service, sans avoir pour autant sacrifié la sécurité sanitaire.

Dans ces périodes troubles où les arrêtés préfectoraux se succèdent, où le contrordre du jour vient annuler l'ordre de la veille, il convient de pouvoir informer rapidement la population sur l'état de la législation. La liste de diffusion par courriel avec laquelle nous informons régulièrement les personnes inscrites s'avère être un outil efficace dans ce genre de situation.

Je ne peux que vous encourager à partager les informations reçues avec vos voisins ou amis qui ne seraient pas équipés du matériel nécessaire. De la même manière, dans cette nouvelle période de confinement, **si vous connaissez des personnes qui éprouvent des difficultés dans leur vie quotidienne pour s'approvisionner ou faire des démarches particulières, je vous remercie d'en informer le secrétariat.**

Comme vous le constaterez dans ce numéro, nous avons malgré tout réussi à réaliser nombre de travaux et d'investissements, que ce soit en voirie, défense incendie, bâtiments communaux ou sacristie de l'église.

Deux gros travaux administratifs auxquels adjoints et conseillers participent activement, aux côtés du secrétariat, il s'agit

- du **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) pour lequel nous aurons besoin d'associer les habitants en fonction de leurs équipements personnels et de leurs compétences si le confinement le permet.

- de la création d'un nouveau site internet plus moderne et répondant aux



besoins d'accès et d'affichage sur smartphones (ou autres).

Ces deux chantiers chronophages doivent être opérationnels en fin d'année 2020.

L'équipement du territoire communal et le raccordement des foyers à la fibre optique se poursuit avec un peu de retard. J'ai fait part de mon mécontentement à Orange, à son sous-traitant et au Département pour la très mauvaise qualité du travail de génie civil réalisé par le sous-traitant de rang 2 sur la partie sud du bourg en provenance de Bussac.

Enfin, avant de conclure, je tenais, en mon nom et au nom de chacun des membres de l'équipe municipale, à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée le 15 mars dernier.

En attendant de nous retrouver, je vous souhaite à toutes et tous une excellente santé.

La nouvelle équipe municipale



1 Michel Roux

Maire
Retraité Ingénieur de l'industrie

2 Matthieu Albalad

Préparateur chauffeur OCP

3 Stéphane Arnaudet

Dessinateur en bâtiment

4 Christian Barbier

Maire-adjoint
Conservateur départemental des Antiquités et Objets d'Art

5 David Bouvard

Ingénieur en maraîchage

6 Karl Dagréou

Comptable

7 Magali Déliot

Animatrice en résidence autonomie

8 Catherine Derobinson

Retraîtée de la fonction publique

9 Isabelle Gassen

Éducatrice sportive

10 Virginie Geneau

Professeure des écoles

11 Corinne Gérard

Maire-adjointe
Infirmière puéricultrice retraitée

12 Jean-Claude Horn

Comédien - Musicien

13 Sébastien Pichon

Maire-adjoint
Technicien géomètre

14 Isabelle Roux

Accompagnante d'élèves en situation de handicap

15 Francine Ternaux

Comptable

Les représentants au conseil d'administration du CCAS

Membres élus par le conseil municipal

Magali Déliot
Catherine Derobinson
Karl Dagréou
Corinne Gérard
Jean-Claude Horn
Isabelle Gassen

Membres nommés par arrêté du maire

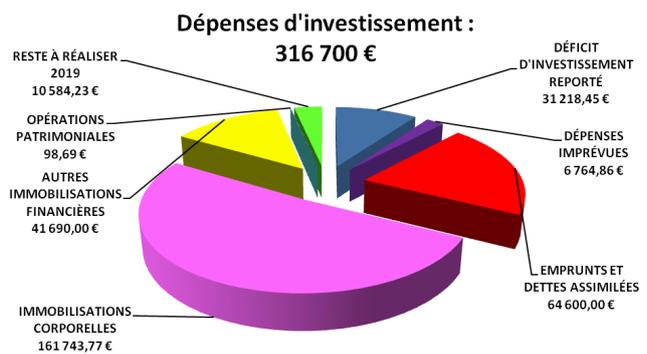
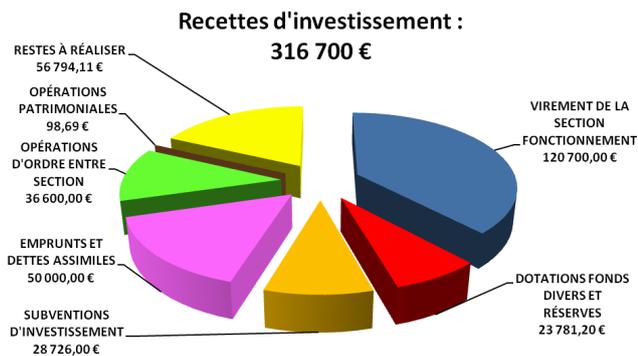
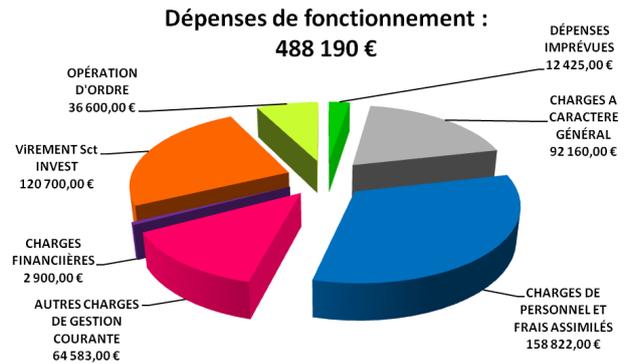
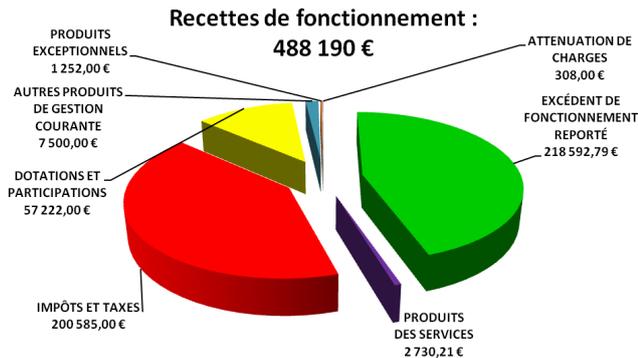
Christiane Loiry
Catherine Favriau
Murielle Bruand
Annie Couraud
Natacha Perin
Isabelle Ricaud

Pour mémoire, excédents des années précédentes

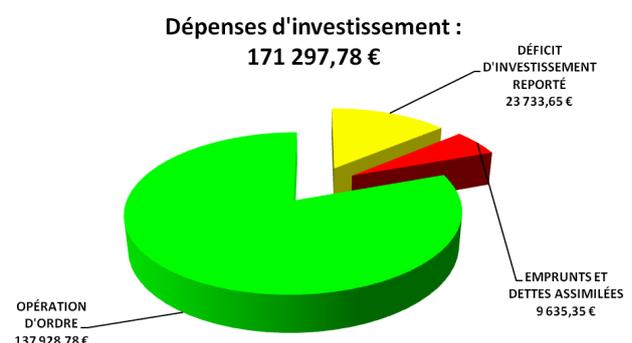
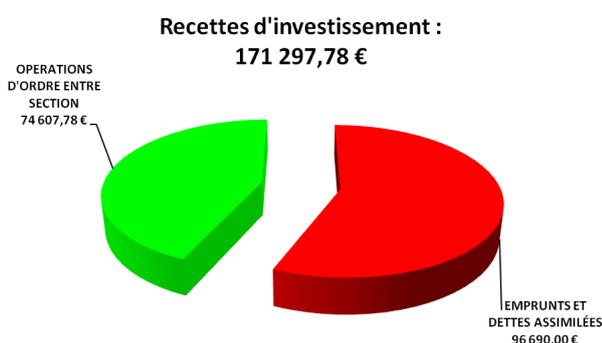
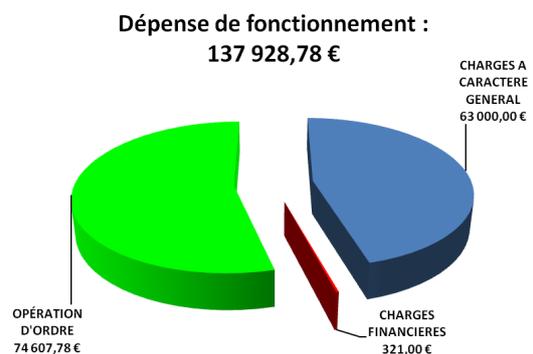
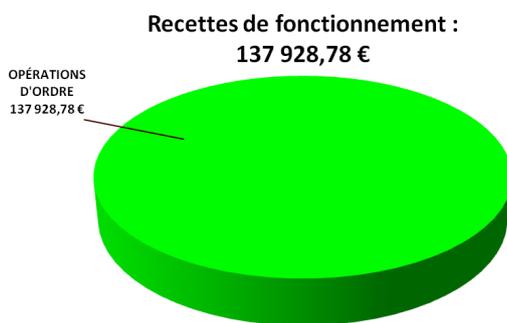
Excédent de l'exercice 2018: 156 632,60 €
 Excédent de l'exercice 2017: 139 436,06 €
 Excédent de l'exercice 2016: 121 239,52 €
 Excédent de l'exercice 2015: 152 295,02 €
 Excédent de l'exercice 2014: 118 797,55 €
 Excédent de l'exercice 2013: 160 699,94 €

Balance exercice 2019		
Budget principal		
	Budgété	Réalisé
Investissement		
Dépenses	411 029,65 €	300 094,89 €
Recettes	411 029,65 €	268 876,44 €
Déficit		31 218,45 €
Fonctionnement		
Dépenses	428 251,86 €	312 868,52 €
Recettes	428 251,86 €	531 461,31 €
Excédent		218 592,79 €
Résultat de l'exercice 2019		
		Excédent : 187 374,34

BUDGET GÉNÉRAL 2020



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT



8 mai ... 11 novembre ...

Deux dates qui comptent dans notre mémoire nationale et républicaine mais qui, cette année, n'auront pas connu la solennité qu'elles méritent.

En raison du confinement qui nous était imposé, cérémonie restreinte, pas d'assistance, pas de musique, pas de message devant le monument aux morts pour rappeler à tous que tant des nôtres ont perdu la vie pour que d'autres, aujourd'hui, vivent libres.

Michel Roux, accompagné de quelques élus municipaux, a cependant tenu à les honorer en ces deux occasions par le dépôt d'une gerbe au pied du monument. Un simple geste, dans le silence, pour signifier fortement : **on ne vous oublie pas.**



Effectifs 2020 du RPI Bussac/St-Vaize

	Effectifs à la rentrée 2020	Répartition par commune	Pour mémoire effectifs à la rentrée 2019
PS-MS	22	Bussac 16 St-Vaize 4 Extérieur 2	26
MS-GS	24	Bussac 18 St-Vaize 6	28
CP	23	Bussac 10 St-Vaize 12 Extérieur 1	22
CE1-CE2	27	Bussac 14 St-Vaize 13	26
CE2-CM1	26	Bussac 13 St-Vaize 12 Extérieur 1	26
CM1-CM2	26	Bussac 12 St-Vaize 14	26
Total	148		154

Les effectifs du RPI sont encore en baisse à la rentrée 2020. Si ce constat est général sur l'ensemble du territoire de la CDA, les causes sont diverses. Nous payons ainsi le coût des fermetures d'entreprises depuis plusieurs années. Notre territoire est devenu moins attractif pour les jeunes ménages.

La fuite des effectifs, difficilement compréhensible, vers les écoles privées a également eu un impact sur le RPI.

Si Saint-Vaize a un déficit d'élèves comparativement à son pourcentage de population pour ce qui concerne les maternelles (PS/MS, MS/GS), les effectifs sont globalement maintenus par les apports de Bussac.

A l'inverse, Bussac est déficitaire sur l'ensemble GS/CP, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2, mais les effectifs sont globalement maintenus par les apports de Saint-Vaize.

Cette analyse nous conforte dans notre projet de lotissement communal qui contribuera ainsi à augmenter la population, même si les effets ne seront pas immédiats, et à condition qu'il ne serve pas à alimenter l'école privée...

Rappel

Comme les années précédentes, le CCAS prend en charge le montant de la carte de transport au sein du RPI Bussac/Saint-Vaize.

Pour des raisons comptables, la date limite des demandes de remboursements est fixée au 15/12/2020.

État civil

NAISSANCE

• **Alvina BIBARD**, née le 06 novembre 2019, à Saintes, dont les parents sont domiciliés 22, bis allée du Prieuré, à Saint-Vaize.

MARIAGES

M. le Maire a uni par le mariage

• le 11 janvier 2020,

Mattéo, Louis MARION et Linh Chi NGUYEN, domiciliés 83, boulevard André Sautel, à La Rochelle.

• le 11 juillet 2020,

Frédéric, Gabriel, Octave, Martial GUÉRET et Aurélie, Marie, Odette BERENFELD-GAILLARD, domiciliés 27, route de Lauzerais, à SAINT-VAIZE.

• le 08 août 2020,

Kevin, Lucien, Bernard BRUNETEAU et Sibel DÖNERTAS, domiciliés 47, route de la Planche, à SAINT-VAIZE.

• le 12 septembre 2020,

Laurent, Claude, Roger VIRLOUVET et Sandrine, Marie, Irène, Louise NORMAND, domiciliés 33, route de Lauzerais, à SAINT-VAIZE.

DÉCÈS

• le 27 novembre 2019 est décédée à Saintes,

Madame Thérèse, Micheline BONNIN veuve MOINARD, née le 03 octobre 1927, à Genouillé, domiciliée 9, cours Charles de Gaulle, Résidence du Parc, Appartement 52, à Saintes.

• le 23 décembre 2019 est décédée à Saintes,

Madame Jacqueline, Suzanne FOUCHÉ veuve DEBORDE, née le 1er mai 1933, à Dompierre-sur-Charente, domiciliée 1, esplanade du Capitole, à Saintes.

• le 30 janvier 2020 est décédée à Saint-Vaize,

Madame Françoise, Gisèle, Mary GENDRON veuve GODEFROY, née le 3 octobre 1945, à Canteleu, domiciliée 2, chemin de la Borderie, à Saint-Vaize.

• le 10 juillet 2020 est décédé à Saintes,

Monsieur Jacky, Aristide, René, Jean GILARDEAU, né le 02 décembre 1948, à Port-d'Envaux, domicilié 24, route de la Croix, à Saint-Vaize.

• Le 12 septembre 2020 est décédé à Chaumont en Vexin,

Monsieur René Jean WOU, né le 7 août 1932 à Paris XIV^{ème}

• le 14 septembre 2020 est décédée à Saint-Savinien,

Madame, Madeleine, Marguerite, COUTURIER veuve ROUSSEL, née le 21 mai 1928, à Mascara (Algérie), domiciliée EHPAD Les couleurs du temps Chemin de la Longée, à Saint-Savinien.

• le 20 septembre 2020 est décédée à Saintes,

Madame, Danielle, Claudine, Renée GOUTTE épouse BOILEAU, née le 09 août 1942, à Prin-Deyrançon, domiciliée 6, route de la Croix, à Saint-Vaize.

Une citerne incendie au parc

La deuxième édition du Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) a été communiquée au SDIS en tenant compte, notamment, de la mise en place de plusieurs bornes incendie dans le cadre du renforcement du réseau d'eau potable engagé par EAU 17. L'avis technique a été rendu par les services du SDIS le 21 avril 2020 : le projet présenté est conforme sous réserve de la prise en compte des observations contenues dans le rapport.

Les prescriptions en matière de DECI pour les établissements recevant du public imposent l'implantation d'une réserve incendie de 120 m³ (soit 60 m³/h pendant 2 h) et le respect d'une distance maximale de 200 m entre le point incendie et les bâtiments à protéger, permettant ainsi de couvrir une partie du bourg, en particulier l'école et la salle des fêtes.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, la commune a souhaité engager ces travaux qui concernaient le point n°1 du SCDECI, à savoir la création d'une citerne enterrée de 60 m³ au niveau du parc communal.



Dans un deuxième temps et lors des travaux de renforcement qui seront réalisés par EAU 17, une borne incendie débitant 30m³/h (soit 60m³ en 2 h) viendra compléter le dispositif pour obtenir le volume exigé.

Ces travaux ont été engagés par la commune à hauteur de 24 318,28€ HT et confiés à l'entreprise MARCHAND qui a réalisé, courant octobre, les terrassements et la pose de l'impressionnante citerne. Ce point incendie doit maintenant faire l'objet d'une vérification par les pompiers afin d'être intégré dans la base de donnée du SDIS.

Subventions attendues :

- DETR (État) : 40% sur coût HT
- Fond d'aide départemental : 20% sur coût HT

Réfection de toitures

à l'école ...

La toiture, avec ses tuiles en tige de botte, datait de 1956 et avait déjà subi plusieurs remaniements. Les infiltrations d'eau restaient fréquentes et le remplacement des tuiles devenait indispensable. La toiture repose sur une charpente métallique

qui, après diagnostic, s'est avérée en bon état. La conception particulière de cette toiture - tuiles posées sur des briques maçonneries - a conduit le conseil municipal à faire le choix d'une solution durable prévoyant la pose de tuiles mécanique de type romane canal (en tons mélangés) sur chevrons de bois avec liteaux transversaux.



Les travaux ont été engagés par la commune à hauteur de 30 583,80 € et réalisés par l'entreprise locale de M. Kevin BRUNETEAU.

Subventions attendues :

- DETR (État) : 25% sur coût HT
- Fond d'aide départemental : 35% sur coût HT

... et à la mairie



Comme à l'école, la vieille toiture avait déjà subi quelques remaniements suite à des infiltrations d'eaux et à des coups de vents. Tout récemment, un coup de foudre - qui n'avait rien de sentimental ! - l'avait de plus fortement impactée. La même entreprise a reconstitué une panne de la charpente et a posé de nouveaux liteaux pour recevoir des tuiles mécaniques. Coût des travaux : 15 715,20 €.

Subventions attendues :

- DETR (État) : 25% sur coût HT
- Fond d'aide départemental : 40% sur coût HT

Que d'eau ... à la Planche !

Des problèmes d'eaux pluviales, apparus notamment vers une maison en rénovation, ont conduit la commune à décider la pose de caniveaux comme du côté opposé de la rue. Ces travaux ont été réalisés en mai 2020 par l'entreprise MARCHAND pour un montant de 9 465,60 €. Les eaux pluviales sont maintenant guidées vers de nouvelles grilles avaloir. Un reprofilage a été réalisé avec une reprise du revêtement en bicouche gravillonnée sur la demi-largeur de chaussée. La surverse des eaux s'effectue ensuite par un réseau souterrain se jetant dans le Rochefollet. Dans le même temps, le trottoir a été refait en bicouche calcaire, les descentes de gouttières ont été reprises et quelques emplacements de stationnement aménagés.



Le lotissement du Champ des Vignes

Les travaux de finition ont été terminés par le lotisseur au mois de janvier 2020. Ces travaux comprenaient notamment la pose de bordures, la construction d'ouvrages de gestion pluviale, des mâts d'éclairage public ainsi que la mise en œuvre du revêtement définitif en bicouche de la chaussée.

La convention de rétrocession des espaces communs avait été signée entre la commune et le lotisseur le 18/12/2012. Conformément aux prescriptions du permis d'aménager et les travaux ayant été réalisés dans les règles de l'art, la démarche a pu être engagée avec le notaire afin de régulariser cette cession gratuite. Après un délai relativement long, l'acte a été signé le 3 novembre, permettant ainsi à la collectivité d'entamer les procédures d'incorporation dans le domaine public. Cet acte revêt une importance particulière pour l'éclairage qui ne pouvait être mis en service avant sa signature.



Le lot n° 6 devrait être bâti prochainement ; pas encore de projet de construction, en revanche, pour les lots n° 1 et 7.

Patrimoine : travaux et découvertes à l'église

La sacristie – jadis nommée revestiaire – est un local attenant à l'église où sont conservés les objets du culte et où le clergé se prépare pour les offices. Nombreuses, avant le XIX^e siècle, étaient les petites églises qui n'en possédaient pas ; on aménageait alors un espace qui en tenait lieu dans l'édifice, parfois réduit à un simple meuble comme on le voit encore aujourd'hui quand, par souci d'esthétique, la sacristie du XIX^e siècle a été détruite.

A Saint-Vaize, la sacristie flanque l'église au sud, dans l'angle formé par le clocher du XVII^e siècle et le sanctuaire roman. Le cadastre napoléonien, pour des immeubles ou des ruines n'intéressant guère le fisc, se révèle parfois peu précis mais notre sacristie semble déjà apparaître clairement sur le plan de 1810.

Ce rectangle irrégulier en appentis a été construit de manière assez médiocre et avec parcimonie de moyens. L'intérieur a reçu un dallage de pierre qui présente par endroits une usure importante et des réparations, une marche déterminant un deuxième niveau côté ouest. Les murs, quant à eux, avaient reçu un léger enduit à la chaux et un badigeon, le tout très dégradé. L'état était devenu déplorable : plafond et mobilier étaient déjà considérés comme vétustes en 1972, la toiture fuyait, les enduits étaient détériorés...

Le chantier d'insertion confié au SAS de Saintes s'est achevé en février 2020. La réhabilitation a été complétée par la révision de la toiture et de l'installation électrique. Ces travaux ont permis plusieurs découvertes.

Mur ouest



Baie en cours de dégagement

C'est celui du clocher. Les parements du XVII^e siècle ont été dégagés.

Mur sud

Remployant des pierres de taille, pour certaines médiévales, il est percé par une petite ouverture barreaudée. Les pierres, maçonnées à la terre, étaient mal liées, des nids de rongeurs

ayant participé au vidage. A l'intérieur, retailées pour les jambages de la petite baie, deux de ces pierres montrent des traces de peinture ocre et cinabre. Ces couleurs étant les plus utilisées bien au-delà de la période médiévale, comme en témoigne la peinture (vers 1630) visible sous le clocher, il est bien difficile de proposer une datation pour ces minces vestiges.

Mur est

Déjà entièrement repris au mortier de ciment, jusqu'à l'angle sud compris, il tendait à s'écarter du mur médiéval en raison de l'instabilité du sol et de l'absence d'ancrage, laissant paraître un jour élargi jusqu'à 4 cm dans sa partie supérieure et maintenant fermé.

Mur nord

Comme il s'agit du mur médiéval de l'église et de sa jonction avec la partie restaurée, il a livré les plus riches informations archéologiques après dégagement de l'enduit. On a ainsi découvert :

- Un trou de boulin (fixation d'échafaudage) du XII^e siècle.
- Une cavité irrégulière, assez profonde, dans l'épaisseur de la maçonnerie. On est réduit aux hypothèses pour tenter d'expliquer sa présence : vidage dû aux infiltrations ? mauvaise jonction entre le mur roman et la reprise du XVI^e/XVII^e siècle ? relation avec une ouverture condamnée à droite de l'accès actuel ?



Baie après restauration

- Au-dessus de la porte moderne, une baie romane obturée lors des transformations qui ont touché cette partie de l'édifice. Elle est le seul témoin des ouvertures du XII^e siècle et montre deux colonnettes portant des chapiteaux au décor rudimentaire. Eux-mêmes reçoivent un linteau monolithe à faux claveaux dont la toiture et son solin ne permettent pas d'observer la partie supérieure. Le dispositif rappelle celui de l'église d'Anepont. Pour appliquer l'ancien enduit sur une surface régulière, il avait visiblement fallu bûcher le bandeau sculpté et les tailloirs. La suppression du mauvais plafond a permis de mettre en valeur cette belle découverte.

Saint-Vaize fait son cinéma

Quelle animation sur le parking de la mairie et dans la salle communale en cette belle journée de novembre ! Noria des voitures, costumes des années 60 ...

C'est Saint-Vaize qui avait été choisie pour servir de cadre à l'un des épisodes de la série télévisée **Voltaire mixte**, en cours de tournage dans notre région, et le centre de notre village était devenu le point de ralliement de toute l'équipe qui tournait sur le site de l'ancienne usine.

Souhaitons que ce vendredi 13 sous le soleil apporte la réussite à cette production et aux jeunes acteurs que nous ne manquerons pas de suivre prochainement sur nos petits écrans dans leurs aventures adolescentes.



Le barnum pour la restauration



La cuisine et le self



Le poste "combo"

Travaux futurs

Planifiés en début d'année :

Travaux de réhabilitation du logement communal
Coût prévisionnel : 22 465,00 € HT

Subventions attendues :

- DETR (État) : 25% sur coût HT
- Fond d'aide départemental : 20% sur coût HT

En projet :

Ils concerneront principalement des réfections de chaussées et la gestion des eaux pluviales.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence « eaux pluviales urbaines » a été transférée à la CDA de Saintes qui prendra ainsi en charge la plupart des travaux correspondant aux ouvrages et équipements publics de gestion des eaux pluviales en zone répertoriées urbaines au PLU. La collectivité continuera d'assurer l'entretien ainsi que certains types de travaux qui sont encore à préciser. En dehors des zones urbaines, la collectivité continuera d'assurer la création, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages d'eaux pluviales.

Programme non exhaustif pour 2021/2022 adressé au service de la CDA

- Allée des Yeuses : travaux de réhabilitation d'une partie du réseau pluvial suite à des problèmes récurrents d'inondation chez un riverain.
- Passage de l'École : nettoyage du réseau existant et projet de création de caniveaux et de réhabilitation du réseau.
- Route des Roches : réaménagement comprenant un projet global étendu à la voirie, les accotements et la création d'un réseau pluvial.
- Allée du Prieuré : réaménagement d'une partie de l'allée, comprenant la création de caniveaux et d'un réseau pluvial suite à des problèmes d'écoulement d'eaux au niveau de certaines entrées.

La fibre arrive

ORANGE continue de déployer le réseau fibre optique sur l'ensemble de la commune. Les travaux de génie civil et d'enfouissement concernent la pose des gaines du réseau principal.

Ils ont été réalisés le long des routes départementales 114 et 129^{E2} depuis le printemps 2020.

L'armoire PM (Point de Mutualisation) est installée et les poseurs s'affairent aujourd'hui à tirer les fibres optiques dans les gaines à partir de chacune des chambres télécom.

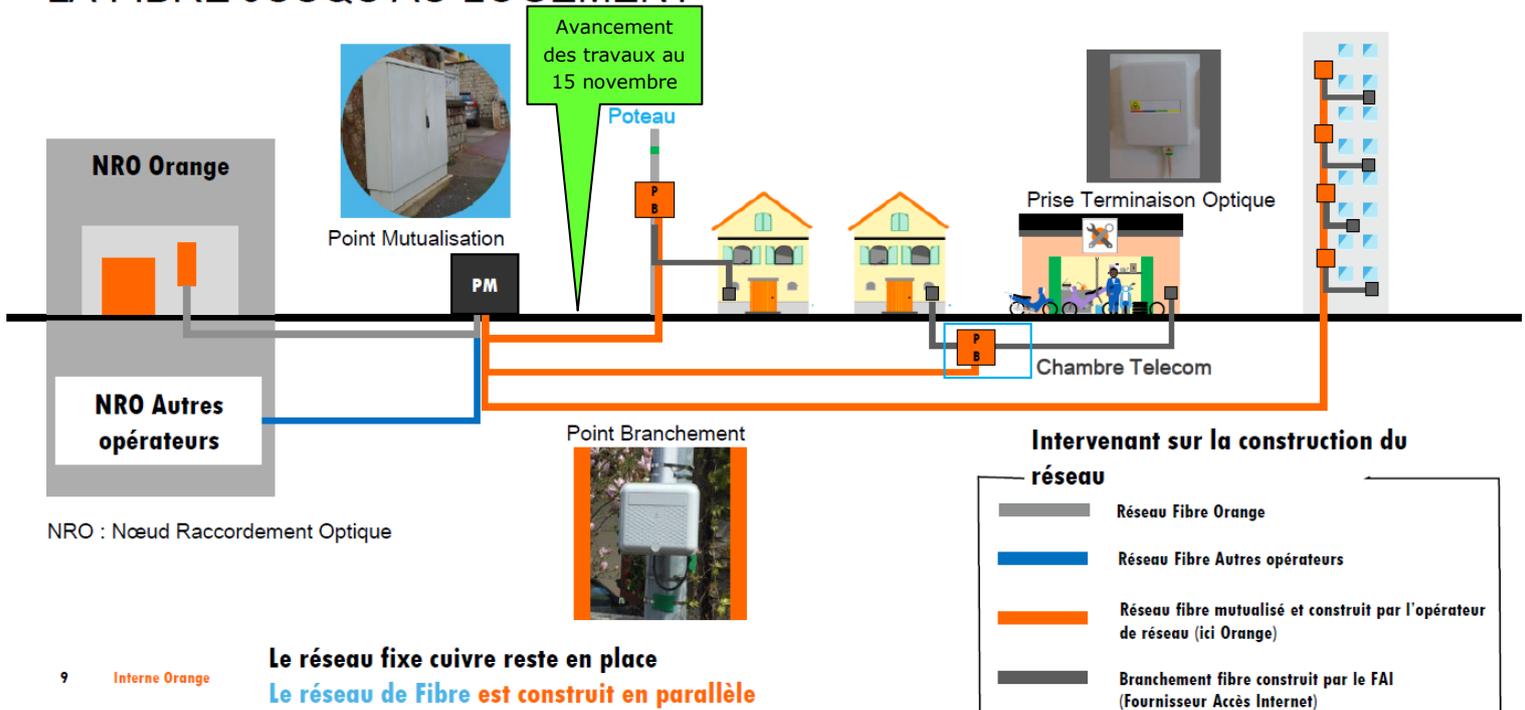
Chaque armoire PM permet le raccordement de 300 foyers maximum. Elle est extensible jusqu'à 500 abonnés pour accueillir de nouveaux logements.

Pour Saint-Vaize, les premiers logements seront éligibles à la fibre fin 2020. Un délai réglementaire d'environ 3 mois est nécessaire avant de choisir l'opérateur.



L'armoire Point de Mutualisation de Saint-Vaize

Rappel : CONSTRUCTION DU RÉSEAU FTTH (FIBER TO THE HOME) LA FIBRE JUSQU'AU LOGEMENT



Découvrez si la Fibre Orange est arrivée chez vous

Voir la carte de couverture Fibre



<http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>

Si oui, Choisissez votre offre Fibre

Voir les offres Fibre



<https://boutique.orange.fr/internet/offres-fibre>

Sinon, Déclarez votre intérêt à la Fibre

Si vous n'êtes pas encore éligible. Vous serez averti de l'arrivée de la Fibre dans votre quartier.

Déclarer votre intérêt pour la Fibre Orange

<https://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx>

Renseignez-vous sur :

Les démarches pour avoir la Fibre



<http://reseaux.orange.fr/decouvrir-le-reseau/a-la-maison/fibre-comment-avoir-la-fibre>

COMMUNICATION PARCOURS CLIENTS ORANGE



DÉBUT DÉPLOIEMENT FTTH

POINT DE MUTUALISATION
(LOGEMENT PROGRAMMÉ)

POINT DE BRANCHEMENT
(LOGEMENT RACCORDABLE)

SOUSCRIPTION OFFRE (LOGEMENT
ÉLIGIBLE)

Point d'Accès au Droit

Un Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit, permanent et ouvert à tous, sans condition de ressources.

Il permet de donner une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Des permanences y sont organisées par différents professionnels, chargés d'apporter des réponses personnalisées, accessibles et concrètes au public. Les consultations sont confidentielles.

Localisation

Le Point d'Accès au Droit est temporairement implanté au 5bis, avenue de Bellevue.

Fin 2020-début 2021, le Point d'Accès au Droit s'installera dans un local situé au sein de la copropriété du centre commercial au 6, avenue de Bellevue. Cet espace de 100 m², acheté à l'été 2019 par la Communauté d'Agglomération, nécessite la réalisation des travaux de rénovation.

Les permanences

UDAF 17 : 2ème jeudi de 9h à 12h

ADIL 17 : 1er lundi du mois de 9h à 12h

AVOCATS : 1er lundi du mois de 14h à 17h

DEFENSEUR DES DROITS : 1er mercredi du mois de 9h à 12h et dernier jeudi du mois de 9h à 12h

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME : 3ème jeudi du mois de 9h à 12h

CONCILIATEUR DE JUSTICE : 1er mardi du mois de 13h30 à 17h, 2ème mardi du mois de 14h à 17h et 4ème mardi du mois de 14h à 17h

CIDFF 17

- Permanences informations juridiques: le 5 novembre et le 3 décembre de 14h à 17h. A partir de Janvier 2020 : 3ème mardi du mois de 14h à 17h
- Permanences d'aide aux victimes : 3ème lundi du mois de 9h à 12h

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES :

2ème lundi du mois de 14h30 à 17h

Pour prendre rendez-vous et être orienté vers le bon interlocuteur, contacter l'accueil au :

05 46 73 41 18

pad@agglo-saintes.fr



PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES



Message de la Gendarmerie

Constatant une reprise des cambriolages sur plusieurs communes de l'arrondissement de SAINTES, je vous adresse de la documentation à diffuser le plus largement possible (site internet, affichage, bulletin municipal) à vos administrés.

Par ailleurs vous pouvez également les informer que **les gendarmes peuvent réaliser des consultations sûreté afin d'améliorer la sécurité des entreprises, commerces, exploitations agricoles ou maisons individuelles. Ces conseils sont oraux, ne présentent aucun caractère contractuel et sont donnés sans contrepartie. Pour bénéficier d'une consultation sûreté il suffit de s'adresser à la gendarmerie de SAINTES au 05.46.93.01.19.**

Enfin vous pouvez y ajouter le message suivant dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) qui a lieu tout au long de l'année : **" Signalez votre absence à une personne de confiance, mais aussi à la gendarmerie locale qui effectuera des rondes de surveillance."**

Contre les **cambriolages,**
les **bons réflexes !**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr

